

Sommaire des questions — Projet minier aurifère Novador

Le présent document fournit un résumé général des questions qui ont été soumises à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) au sujet du projet minier aurifère Novador (le projet) pendant la période de consultation publique sur le résumé de la description initiale du projet (DIP), présenté par Probe Gold Inc. (le promoteur). Les questions mettent en évidence l'information dont l'Agence tiendra compte pour déterminer si une évaluation d'impact est requise. Si l'Agence est d'avis qu'une évaluation d'impact est requise, cette information sera également prise en compte, le cas échéant, dans l'élaboration des prochains documents de la phase de planification, si le promoteur est disposé à collaborer à l'évaluation d'impact. Les commentaires originaux des participants se trouvent en ligne sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence 86020).

L'Agence encourage le promoteur à fournir une réponse au sommaire des questions qui décrit en détail comment il entend répondre à ces questions, dans le cadre de sa description détaillée du projet. La description détaillée du projet devrait contenir les renseignements de la DIP, et les nouveaux renseignements devraient être intégrés dans le corps du document, le cas échéant, pour répondre aux questions soulevées. Cela facilitera la compréhension des participants à l'évaluation, notamment les peuples autochtones, le public, les autorités fédérales, les ministères provinciaux et les municipalités.

| 1. Description du projet |
|--|
| Proposition d'inclure l'information sur le type d'exploitation prévu pour la mine, c'est-à-dire fosse à ciel ouvert et souterraine, dès la première section du résumé (section « Nom du projet, secteur et emplacement projeté »). |
| Besoin d'information à savoir si le projet nécessite la fabrication ou l'entreposage d'explosifs. |
| Besoin d'information sur : <ul style="list-style-type: none">- l'itinéraire qui serait emprunté par les camions entre la fosse Courvan et l'usine de traitement, de même qu'entre le secteur Monique et l'usine ;- l'utilisation des routes existantes pour le transport ;- la relocalisation de routes existantes, notamment le chemin Pascalis qui serait affecté par l'exploitation de fosses ;- les impacts du projet sur le pont de la rivière Colombière ;- la construction de nouvelles routes d'accès. |
| Besoin d'information sur l'exploitation souterraine de la mine et de sa localisation. |
| Clarification nécessaire sur le nombre d'infrastructures prévues pour chaque composante du projet (usine de traitement, gestion des stériles, gestion des résidus miniers, gestion de l'eau) et quelles composantes sont les plus susceptibles d'être retenues. |
| Clarification nécessaire sur les infrastructures du projet dont la localisation est déjà déterminée et celles qui restent à déterminer. |
| Besoin d'information sur le passif environnemental minier des sites qui seront exploités. Préoccupations sur les risques environnementaux associés au fait d'excaver des matériaux potentiellement contaminés provenant des exploitations minières antérieures. |
| Commentaire suggérant la décontamination préalable des anciens sites miniers avant l'exploitation du site par le promoteur. |
| Besoin d'information sur la proportion d'énergie provenant de sources fossiles comparativement à l'hydroélectricité, pour chaque phase du projet. |

Besoin d'information sur les énergies fossiles prévues d'être utilisées, plus particulièrement sur leur type, leur mode d'extraction, leur provenance géographique et leur transport vers le site du projet.

Besoin d'information sur l'utilisation de l'électricité prévue pour chacune des principales activités du projet, en kWh, par année.

Besoin d'information sur les études environnementales prévues dans le cadre du développement du projet et leur contenu.

2. Raison d'être du projet, nécessité du projet et solutions de rechange pour réaliser le projet

Importance de justifier et clarifier la raison d'être d'un projet aurifère en tenant compte des commentaires et enjeux soulevés suivants :

- baser la justification du projet sur d'autres considérations que celles financières et macroéconomiques. Elle devrait également porter sur des considérations environnementales et sociales, et se baser sur une étude d'opportunité environnementale ;
- tenir compte de la nécessité de détruire des milieux naturels et d'utiliser une grande quantité d'eau pour produire de l'or qui serait utilisé en grande partie dans les industries de la joaillerie, des investissements et des banques, et dans une moindre mesure dans la fabrication de produits technologiques utiles ;
- fournir plus d'information sur l'utilité de l'or qui serait produit par le projet ;
- justifier l'affirmation du promoteur sur l'utilité de l'or comme outil de stabilisation politique, compte tenu des conflits qui lui sont associés.

Besoin davantage d'information sur le besoin de la région de l'Abitibi de diversifier son économie et de s'affranchir d'une dépendance aux projets miniers qui doivent être renouvelés périodiquement et qui sont sujets aux aléas des marchés.

Besoin de précision sur la façon dont le promoteur définit la notion de développement durable et comment il compte la mettre en œuvre dans le cadre de son projet minier.

Besoin d'information sur les innovations proposées dans le développement du projet et la manière dont celles-ci permettront de limiter les effets potentiels négatifs du projet et de favoriser la protection du milieu récepteur.

Besoin d'information supplémentaire sur le choix des différents emplacements proposés pour l'usine de traitement du minerai, les haldes à stériles et le rejet des effluents, notamment les avantages et les inconvénients de chacune des options, ainsi que la justification des options retenues. Commentaire selon lequel les choix d'emplacement pour la gestion des stériles devraient prendre en compte la protection des milieux humides et hydriques, y compris la protection des deux eskers qui traversent le site du projet.

Commentaire selon lequel le promoteur devrait vérifier la possibilité d'utiliser les concentrateurs d'or locaux existants plutôt que de construire une nouvelle usine en tenant compte du fait que certaines mines d'or locales sont à la fin de leur exploitation. Besoin d'information sur les différentes alternatives évaluées par le promoteur pour traiter le minerai incluant celle d'utiliser les usines existantes. Les scénarios évalués devraient prendre en compte la disponibilité de l'usine Beacon et de la surcapacité de la Mine Canadian Malartic.

Besoin d'information sur la possibilité de réutiliser les anciens parcs à résidus de la mine Béliveau et de la mine Bussièrès aux fins du projet. Advenant que ces anciens parcs à résidus ne puissent être réutilisés, besoin d'information sur la restauration de ces anciens sites miniers, laquelle devrait être effectuée en collaboration avec les Premières Nations et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Besoin d'information sur les techniques et les technologies privilégiées pour entreposer les résidus miniers et la conception du parc à résidus. De plus, besoin d'information sur la possibilité de remblayer les fosses avec les matériaux excavés (stériles, résidus, mort-terrain) comme alternative pour la gestion des déchets miniers.

| |
|---|
| <p>Dans le cadre de l'évaluation des solutions de recharge, il serait pertinent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inclure le traitement des résidus dans l'analyse des solutions de recharge de la section 12.2 et d'inclure les impacts sur la qualité de l'eau comme critère d'évaluation pour cet élément ; - inclure la possibilité de mélanger des résidus aux stériles (co-disposition ou inclusion) dans les haldes à stériles ; - considérer le volume d'entreposage des résidus miniers comme indicateur plutôt que la superficie au sol. |
| <p>Parmi les indicateurs potentiels pour l'environnement, présentés dans le tableau 8, il serait pertinent d'inclure les indicateurs relatifs à la qualité de l'air (par exemple : les distances de transport pour les matériaux, la consommation du carburant, les quantités d'émissions de poussières, la production des gaz à effet de serre, etc.).</p> |
| <p>3. Qualité de l'air</p> |
| <p>Besoin d'information sur la qualité de l'air ambiant aux échelles locale et régionale du projet et de connaître les sources d'émission existantes et leurs contaminants.</p> |
| <p>Fournir plus de renseignements concernant les impacts de chacune des phases du projet sur la qualité de l'air, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les sources d'émission de polluants atmosphériques (activités ou équipements) ; - lister les substances et polluants générés ; - décrire les effets potentiels sur la qualité de l'air et la santé ; - décrire les meilleures pratiques de gestion ; - décrire les mesures de surveillance et de suivi ; - décrire les mesures d'atténuation pour réduire les effets. |
| <p>Préoccupations soulevées sur les polluants qui peuvent se retrouver dans la poussière et ceux générés par le sautage utilisant des explosifs à base de nitrate d'ammonium.</p> |
| <p>Besoin d'information sur la résilience du projet aux changements climatiques et de la prise en compte de cette considération dans la conception du projet.</p> |
| <p>4. Eaux de surface, potable et souterraine</p> |
| <p>Besoin d'identifier tous les cours d'eau et les plans d'eau susceptibles d'être directement ou indirectement affectés par le projet.</p> |
| <p>Besoin d'information sur les effets potentiels des activités et infrastructures du projet sur la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que sur la qualité des sédiments pour toutes les phases du projet, notamment sur le type de contaminants générés incluant ceux qui se trouvent dans les poussières.</p> |
| <p>Préoccupations sur la destruction potentielle des cours d'eau et des plans d'eau. Mettre l'accent sur leur préservation.</p> |
| <p>Besoin d'information sur les effets du projet sur la quantité d'eau de surface et souterraine et sur le niveau de la nappe phréatique.</p> |
| <p>Besoin d'information sur les puits de surveillance prévus au projet.</p> |
| <p>Préoccupations et besoin d'information sur les effets potentiels causés par le drainage minier acide et la lixiviation des métaux en provenance des matériaux miniers (mort-terrain, stériles, matériaux de construction provenant de bancs d'emprunt, minerais, résidus, etc.), autant sur le site du projet qu'en aval hydraulique de ce dernier. Besoin d'information sur la méthodologie utilisée pour déterminer le potentiel de génération d'acide.</p> |
| <p>Besoin d'information sur la quantité maximale de cyanures prévue pour le projet et les effets potentiels rattachés, dont ceux sur l'effluent minier.</p> |
| <p>Préoccupations générales sur les effets du projet sur les eskers. Préoccupations sur l'absence d'engagement de la part du promoteur de ne pas affecter les eskers dans le cadre du projet. Besoin</p> |

d'informations géologiques et hydrogéologiques supplémentaires sur les eskers et les aquifères qui leur sont associés, incluant les ressources en eau potable.

Importance de prendre en compte les effets potentiels du projet sur les eskers (incluant la biodiversité qui en dépend), notamment ceux causés par les éléments suivants :

- la construction des installations permanentes ou temporaires (incluant les voies d'accès et les axes de transport routier), des lignes hydroélectriques et de gazoducs ;
- l'entreposage et la gestion des déchets miniers ;
- le dynamitage, le sautage et l'excavation ;
- le rabattement de la nappe phréatique ;
- la contamination par diverses substances toxiques.

Besoin d'information sur l'intention du promoteur à collaborer avec des organismes de recherche spécialisés dans l'étude des eskers (par exemple le GRES-UQAT ou le SESAT) pour la préparation d'études approfondies sur les caractéristiques et la vulnérabilité des eskers présents à proximité du projet, ainsi que sur les mesures de protection et de restauration à mettre en œuvre.

Préoccupations et besoin d'information sur la gestion des eaux des différentes composantes du projet, sur les effluents miniers (gestion, traitement, débits, calendriers de rejets, concentrations, contaminants, etc.) et sur les déchets miniers (gestion et traitement). Besoin d'information sur les effets de ces eaux minières et d'exhaures sur l'environnement et sur les mesures d'atténuation à mettre en place pour réduire ces effets à chacune des phases du projet.

Besoin d'information sur les effets potentiels de la construction de nouvelles routes d'accès sur le réseau hydrique de la zone d'étude.

Besoin d'information sur les déviations potentielles de tout cours d'eau, comme la déviation potentielle de la rivière Colomnière (OPTION PS-D, Carte 4).

Préoccupations par rapport à l'empreinte du site du projet sur deux bassins versants, celui de la rivière Harricana et celui de la rivière Nottaway, augmentant l'étendue de la propagation de contaminants.

5. Milieux humides et hydriques

Besoin d'information sur les milieux humides et hydriques qui seront affectés (le nombre, la superficie, le type, les fonctions, etc.) dans le cadre du projet, ainsi que sur les mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation conséquemment prévues. Importance d'élaborer des scénarios pour éviter la destruction de ces milieux et pour réduire les impacts sur ceux-ci.

Besoin de prendre en compte le rôle important des milieux humides dans la préservation de la biodiversité et de l'adaptation aux changements climatiques par la captation de CO₂ et la réduction des épisodes d'inondations. Tenir compte également de leurs fonctions pour les oiseaux migrateurs ou les espèces en péril.

6. Faune terrestre, flore, oiseaux et espèces en péril

Besoin d'information supplémentaire sur la biodiversité présente sur le site du projet, sur les effets du projet sur la forêt, l'environnement terrestre, la flore et la faune, notamment les espèces en péril. Préoccupations sur les impacts potentiels du projet sur les espèces terrestres et aquatiques et leur habitat (intoxication, perturbation).

Besoin d'information sur les mesures d'atténuation prévues pour les oiseaux migrateurs. Préciser si d'autres inventaires seront menés et fournir les méthodologies qui ont été ou qui seront utilisées.

Préoccupations sur les nombreuses espèces floristiques et fauniques ayant un statut de conservation mentionnées dans la description initiale de projet.

Besoin de réaliser des études d'impact spécifiques pour chacune des espèces à statut de conservation recensées sur le site du projet. Pertinence d'y inclure des projections en matière de sauvegarde et de rétablissement suivant un scénario dans lequel le projet ne serait pas réalisé.

Proposition que l'état de référence de chacune des espèces à statut soit celui qui existait lors de la période préindustrielle.

Plus spécifiquement pour les espèces en péril visées par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), besoin d'information sur les espèces suivantes inscrites à l'annexe 1 du LEP : Caribou des bois, population boréale, la petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique, la Pipistrelle de l'Est, la Tortue des bois, l'Engoulevent bois-pourri, l'Engoulevent d'Amérique, Goglu des prés, la Grive des bois, l'Hirondelle de rivage, l'Hirondelle rustique, le Martinet ramoneur, le Moucherolle à côtés olive, la Paruline du Canada et la Sturnelle des prés.

En se basant sur la meilleure information disponible, déterminer le potentiel de trouver des espèces en péril, leurs habitats et les exigences écologiques des espèces dont la distribution recoupe la zone d'étude.

Recommandation d'effectuer une surveillance de la réglementation en lien avec le statut des espèces sauvages et en péril.

Recommandation de recueillir et de soumettre les renseignements nécessaires pour déterminer si un permis en vertu de la LEP est requis.

Besoin d'information sur les effets potentiels et cumulatifs du projet sur le caribou et son habitat, étant donné la localisation du projet dans l'aire de répartition QC-1 identifiée dans le Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale au Canada (ECCC, 2020)¹. ECCC confirme que les installations minières se trouvent dans l'habitat essentiel du caribou. Ainsi, une attention particulière et un effort pour caractériser l'habitat essentiel du caribou des bois dans l'aire d'étude devront être faits, ainsi que la quantification des pertes d'habitat, le cas échéant.

Besoin d'information sur les mesures d'atténuation prévues pour limiter les impacts négatifs sur le caribou et son habitat.

Préoccupations sur un plan potentiel de compensation adéquat pour l'habitat du caribou, en collaboration avec la Nation Anishnabe de Lac Simon.

Importance de souligner la vulnérabilité de la harde de Val-d'Or, qui compte moins de 10 individus.

7. Poisson et son habitat

Besoin d'information actualisée sur les caractéristiques des poissons et leur habitat dans les cours d'eau et les plans d'eau susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par le projet. Besoin de ces informations aussi pour les rivières qui se jettent dans le bassin versant du lac Tiblemont.

Besoin d'information sur les effets potentiels du projet sur le poisson (incluant sur leur libre passage), sa reproduction et son habitat, et ce, pour tous les plans d'eau qui pourraient être impactés directement ou indirectement par le projet.

Besoin d'information sur les mesures à mettre en place pour éviter, atténuer ou compenser la perte d'habitat du poisson.

Préoccupations sur l'impact potentiel des résidus miniers sur la faune aquatique de la rivière Bourlamaque dans le contexte où celle-ci est déjà affectée par une exploitation minière antérieure.

¹ Environnement et Changement climatique Canada, 2020. Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, xiv + 155pp.

| |
|---|
| Besoin d'information sur la présence de l'esturgeon jaune (<i>Acipenser fulvescens</i>) dans les cours d'eau et les plans d'eau susceptibles d'être impactés par le projet, ainsi que sur l'identification des habitats potentiellement impactés par le projet et susceptibles d'être utilisés par cette espèce. |
| Besoin d'information sur les espèces aquatiques envahissantes dans les cours d'eau et les plans d'eau susceptibles d'être affectés par le projet, ainsi que sur les mesures prévues pour prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans les cours d'eau et les plans d'eau non affectés. |
| 8. Santé humaine et bien-être |
| Préoccupations et besoin d'information sur les mesures et les orientations que souhaitent prendre le promoteur pour les communautés autochtones et les autres résidents et villégiateurs qui vivent ou utilisent le territoire qui se trouve dans le périmètre ou à proximité du site du projet (et des activités accessoires) notamment concernant les effets potentiels suivants : poussière ; vibrations ; bruit ; impacts visuels ; diminution de la qualité du territoire de pêche, de chasse et de trappage ; contamination des eaux souterraines ; modification du niveau de la nappe phréatique ; dégradation des écosystèmes et dégradation de la sécurité routière des usagers du territoire. |
| Propositions de mesures pour réduire ces effets, telles que des compensations monétaires, des ententes, revalorisation d'autres sites, etc. |
| Besoin d'information sur le plan ou la stratégie à mettre en place par le promoteur pour la collecte des données désagrégées qui lui permettront d'analyser, dans la phase de l'étude d'impact, les impacts du projet sur la santé humaine découlant des modifications aux conditions sociales et économiques des populations affectées par le projet, incluant les populations vulnérables. |
| Besoin d'information sur les effets potentiels de la venue de nouveaux employés résidents dans la région, notamment sur les services de garderie et de santé de la région, qui desservent la population en général, incluant les peuples autochtones. |
| Préoccupations concernant les changements que peut induire le projet sur la cohabitation harmonieuse entre les activités minières, les résidents et les nombreux villégiateurs saisonniers, notamment dans les secteurs du lac Wyeth et du lac Bonfond, situés à proximité du projet. |
| Préoccupations concernant les effets négatifs potentiels (p. ex. bruit, poussière, dégradation des chemins, dégradation de la qualité de vie des résidents) de la circulation de machinerie lourde, du transport de minerai et de l'opération des fosses à ciel ouvert. |
| Importance de considérer l'inquiétude et le stress liés à l'impact du projet sur la valeur des propriétés et les expropriations, le cas échéant. |
| 9. Conditions sociales et économiques |
| Besoin d'information sur les effets positifs du projet sur le développement et le maintien du filet socioéconomique de la région, compte tenu de la volatilité du prix de l'or et de la fluctuation du marché. |
| Besoin d'information sur les effets potentiels du projet sur : <ul style="list-style-type: none"> - le produit intérieur brut (PIB) ; - les emplois directs et indirects des populations locales ; - les recettes fiscales et redevances ; - toute autre retombée positive en termes économiques ; - tout autre effet économique pour l'économie locale et régionale. |
| Besoin d'information sur les effets socioéconomiques potentiels du projet (dont sa contribution à l'augmentation des inégalités sociales) ainsi que sur les mesures prévues pour atténuer ces effets. |
| Préoccupations et besoin d'information sur les effets potentiels de l'affluence de travailleurs permanents ou temporaires sur le parc locatif et le marché de l'immobilier de la ville de Val-d'Or ainsi que des communautés et villes environnantes, notamment sur l'accès à un logement abordable pour les autres citoyens. |

| |
|--|
| Besoin d'information sur l'utilisation prévue du navettage aérien (fly-in/fly-out) pour les employés. |
| Besoin d'information sur l'intention du promoteur de collaborer avec les partenaires locaux pour maximiser l'embauche de la main-d'œuvre locale déjà formée dans les domaines d'emploi visés par le projet. |
| Besoin d'information sur la capacité du marché de l'emploi local et régional à fournir la main-d'œuvre nécessaire à la mine dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. |
| Importance d'adopter des plans de développement et de formation de la main-d'œuvre locale et régionale, y compris des plans spécifiques pour la main-d'œuvre autochtone. |
| Préoccupations et besoin d'information sur la migration de la main-d'œuvre qualifiée (mécanique, plomberie, etc.) des entreprises de la communauté locale vers les compagnies minières, et les effets potentiels qui en découlent sur les autres secteurs locaux d'activités. Besoin d'information sur les mesures prévues pour limiter ces effets potentiels. |
| Préoccupations sur les effets potentiels de l'attrait des salaires élevés et la disponibilité d'emploi du secteur minier sur le décrochage scolaire dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. |
| Préoccupations sur les impacts potentiels du projet sur la valeur marchande des habitations ou des chalets à l'intérieur ou à proximité du site du projet. |
| Importance de produire un plan de mesures d'atténuation des impacts sociaux du projet qui prend en compte les effets du projet sur les populations vulnérables et sur l'accessibilité au logement. |
| Préoccupations concernant l'influence des dons corporatifs aux organisations environnementales. |
| Préoccupations sur l'effet potentiel du projet sur la capacité de l'économie locale à faire une transition vers une économie durable et plus sobre en consommation d'énergie et en génération de déchets. |
| Préoccupations concernant les effets du projet sur les activités prisées par les communautés locales (chasse, pêche, cueillette, randonnée pédestre) et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones. |
| Besoin d'information sur les fonds publics et gouvernementaux qui contribuent au projet. |
| Besoin de données relatives à l'emploi local et régional (embauche, rétention, formation) et ce dans le domaine minier, y compris les politiques et programmes de travail connexes. Besoin d'information sur le nombre d'emplois créés directs et indirects qui seraient créés à temps plein, à temps partiel, permanents et temporaires pour chacune des phases du projet. |
| Proposition de bonifier la description du contexte sanitaire, social et économique à la section 15, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - utiliser le recensement de 2021 de Statistiques Canada, pour refléter les données récentes, pour le niveau de scolarité (le pourcentage n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade et le pourcentage avec un certificat ou diplôme d'une école de métier autre qu'un certificat d'apprenti) et le taux d'emploi dans le secteur minier dans la MRC de la Vallée-de-l'Or ; - se référer aux données de 2022 de la Société canadienne d'hypothèques et de logements pour le prix moyen du loyer et le taux d'inoccupation des logements à Val-d'Or. |
| Autres propositions pour la section 15 : <ul style="list-style-type: none"> - ajouter et comparer les données aux niveaux provincial et national afin de contextualiser les données fournies, pour la Ville de Val-d'Or et les communautés, pour le revenu total médian, le taux d'activité, le taux d'emploi, et le taux de chômage ; - corriger la donnée sur le revenu total médian des hommes de 2020 ; - ajouter des données concernant les groupes sous-représentés (p. ex. les minorités visibles et les immigrants récents) dans le marché du travail, autre que les autochtones, comme leur nombre, le taux d'emploi, le taux de chômage et le taux d'activité. |
| Besoin d'information sur les retombées économiques spécifiques aux travaux d'exploration (salaires, impôts, redevances) préalables au projet. |

Préoccupations concernant le fait qu'un nouveau projet minier pourrait contribuer à l'augmentation du récréotourisme.

10. Groupes de populations vulnérables (ACS plus)

Besoin d'information sur les effets potentiels du projet sur les femmes et les filles, et plus particulièrement sur la sécurité de celles qui sont autochtones, dans le contexte de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.² Importance de proposer des mesures d'atténuation, le cas échéant.

Importance d'adopter une stratégie ou une politique pour éviter le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles visant spécifiquement les femmes autochtones.

Recommandation de bonifier la mobilisation et les discussions sur les effets potentiels sociaux et sur la santé, en consultant divers groupes de la population, dont les groupes de populations vulnérables.

Recommandation d'inclure les risques de violence fondée sur le sexe (VFS) tout au long de l'évaluation d'impact et de la réalisation du projet.

11. Peuples autochtones

Besoin d'information sur la manière dont chaque peuple autochtone est consulté par le promoteur. En particulier, besoin d'information sur comment les peuples autochtones participent à l'identification des mesures pour éviter, minimiser, compenser ou accommoder les impacts négatifs potentiels du projet sur leurs droits liés à l'utilisation et à l'accès aux terres traditionnelles.

Préoccupations sur la stratégie du promoteur pour atténuer les effets reliés aux cycles d'expansion et de ralentissement économique, en lien avec les projets miniers, sur les conditions sociales, économiques et sanitaires des communautés et groupes autochtones.

Importance que l'étude d'impact du promoteur tienne compte des préoccupations des peuples autochtones et prévoit un engagement de la part du promoteur sur le respect de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Préoccupations sur la stéréotypisation des membres des Premières Nations découlant du portrait socioéconomique, sanitaire et socioculturel présenté dans la description initiale de projet. Importance pour la Nation Anishnabe de Lac Simon d'obtenir un financement afin de produire elle-même un portrait adéquat.

Importance d'adopter une politique sur le harcèlement qui inclut une formation pour sensibiliser les travailleurs/employés aux répercussions de la colonisation, de l'histoire et de l'exploitation des ressources sur les communautés autochtones et les structures sociales, afin de réduire le racisme envers les autochtones qui travaillent pour le projet ou qui vivent dans les communautés avoisinantes.

Besoin d'information sur l'intention du promoteur à collaborer avec les organismes d'emploi et de formation qui desservent les populations autochtones, afin que la portée et les détails relatifs aux activités du projet, tels que le type et le nombre d'emplois disponibles, puissent être partagés avec les communautés autochtones environnantes.

Besoin d'information sur les mesures prévues pour contrer les effets potentiels du projet sur le décrochage scolaire autochtone en raison des salaires attrayants dans le domaine minier.

Besoin d'information sur les emplois qui seraient disponibles pour les personnes autochtones, notamment les femmes autochtones, et sur la scolarité de base qui serait exigée pour ces emplois. Importance d'adopter une stratégie ainsi que des mesures bien définies et articulées pour prioriser l'embauche des personnes ou entreprises autochtones dans la zone du projet.

Besoin d'information sur les compensations possibles pour les communautés autochtones.

² Gouvernement du Canada (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.867043/publication.html>

| |
|---|
| Besoin d'information sur les retombées économiques et sociales concrètes pour la Nation Anishnabe de Lac Simon (en excluant les retombées en lien avec l'emploi). |
| Besoin de précision sur la pression sur la faune et le territoire engendrée par la venue de nouveaux résidents en tenant compte des problèmes de cohabitation déjà existants entre les différents utilisateurs du territoire. |
| Besoin d'information sur les effets potentiels des contaminants émis par le projet sur la santé associés à leur accumulation dans les aliments traditionnels (comme le caribou). Importance de considérer l'importance culturelle et de subsistance des aliments traditionnels pour les peuples autochtones. |
| Besoin d'information sur les effets potentiels de la perception du risque associé à la contamination chimique du territoire par le projet (notamment sur la fréquentation et les usages du territoire pour les populations autochtones) et des mesures d'atténuation prévues relatives à ces effets. |
| Besoin d'information sur les effets potentiels sur les droits établis ou revendiqués de la Nation Anishnabe de Lac Simon. |
| Demande de financement par la Nation Anishnabe de Lac Simon au promoteur dans le cadre de l'évaluation des effets potentiels sur le patrimoine naturel et culturel de cette Nation ainsi que sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles. |
| Demande de la Nation Anishnabe de Lac Simon au promoteur de négocier une entente de répercussions et avantages. |
| Préoccupations de la Nation Anishnabe de Lac Simon sur les engagements du promoteur d'entretenir une relation basée sur le respect et la réciprocité lors des négociations des différents protocoles. |
| Importance de la participation de la Première Nation Abitibiwinni dans le processus de consultation et d'accommodement fédéral et dans la réalisation d'une évaluation d'impact fédérale afin d'assurer une prise en compte des effets potentiels suivants : <ul style="list-style-type: none"> - le patrimoine naturel et culturel des peuples autochtones ; - l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles ; - des éléments d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural ; - les conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones du Canada. |
| Préoccupations que les impacts possibles du projet sur la faune, la flore et ses activités traditionnelles se ressentant bien au-delà du site du projet. |
| 12. Navigation |
| Besoin d'information sur les propriétés des cours d'eau, les effets anticipés (permanents ou temporaires) sur la nappe phréatique, les bassins versants, les débits moyens et les niveaux d'eau et tout autre facteur pouvant affecter la navigabilité. |
| Importance d'aborder les enjeux spécifiques à la navigation lors des consultations avec les communautés autochtones et les maîtres de trappe. |
| 13. Effets cumulatifs |
| Préoccupations et besoin d'information sur les effets cumulatifs potentiels du projet sur l'environnement, compte tenu de son emplacement, des anciennes opérations minières comprises dans les trois secteurs du projet (Monique, Béliveau et Bussière), de l'exploitation intensive des mines à ciel ouvert à proximité et des activités de développement en cours et à venir dans la région (minières, forestières, etc.). |
| Besoin d'information à savoir si des compensations environnementales pour améliorer le passif environnemental dans le bassin versant du projet sont prévues. |
| Préoccupations sur la caractérisation de l'état de référence du milieu naturel dans le cadre de l'étude d'impact qui tient compte du fait que le territoire est déjà impacté par des activités d'exploration intensives. Besoin d'établir un état de référence représentatif des conditions qui existaient avant le début des activités d'exploration. Commentaire proposant que la valeur de référence devrait être celle qui existait à une échelle temporelle préindustrielle. |

Préoccupations sur l'établissement de cibles de restauration post projet en se basant sur un état de référence déjà impacté. Besoin d'établir des objectifs de restauration s'alignant avec un état sain et équilibré des écosystèmes.

Besoin d'information sur les effets cumulatifs du projet sur le territoire de la Nation Anishnabe de Lac Simon, ainsi que sur ceux de tous les autres peuples autochtones potentiellement touchés par le projet, en particulier les effets cumulatifs sur :

- l'eau de surface des rivières affectées par le projet et l'eau souterraine (esker) ;
- les milieux humides et les tourbières ;
- la forêt, la flore et la faune qui y sont rattachées ;
- la biodiversité ;
- l'habitat du caribou forestier ;
- le bassin versant du lac Tiblemont ;
- la qualité des eaux, les populations et l'habitat du poisson ;
- l'utilisation et l'accès aux terres traditionnelles des peuples autochtones ;
- les conditions socioéconomiques en raison de l'accès réduit aux terres et aux ressources ;
- les terres de réserve proches de la zone du projet.

Importance d'indiquer les méthodologies utilisées dans le cadre de l'évaluation des effets cumulatifs.

Besoin d'information et des études sur l'ensemble du bassin versant de l'Harricana afin d'analyser la contamination produite par les mines, la foresterie, l'agriculture, et les autres industries, et les impacts subis par l'esturgeon, dont la bioaccumulation. Préoccupations quant à la capacité du bassin versant de la rivière Harricana à recevoir des nouveaux projets.

14. Accidents et défaillances

Besoin d'information sur l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence pour, par exemple, sauvegarder l'intégrité des eskers ou limiter les dégâts en cas de contamination avérée ou potentielle.

Préoccupations sur les façons d'accéder au site ou de l'évacuer en cas d'urgence.

Besoin d'information sur les impacts potentiels d'inondations ou de feux de forêt sur le site minier. Préoccupations sur les risques d'interaction du feu avec des matières dangereuses. Besoin d'information sur les prévisions de ces événements extrêmes.

Besoin d'identifier les conduites de gaz à proximité du site du projet.

15. Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre (GES)

Besoin d'information sur les coûts environnementaux et économiques de l'utilisation en énergie (électricité et hydrocarbures) du projet, incluant les GES associés à chaque source d'énergie.

Besoin d'information sur la mesure dans laquelle le projet aggravera potentiellement la crise climatique et environnementale.

Importance d'intégrer les changements climatiques dans l'étude d'impact du projet, car certains des impacts du projet pourraient être accrus par ces changements.

Besoin d'information sur la manière dont le promoteur prévoit réduire ses GES en utilisant des énergies renouvelables tout en évitant les conséquences indirectes du projet sur l'environnement.

Recommandation d'ajouter la libération du carbone séquestré par la végétation détruite dans le cadre du projet aux estimations des émissions de GES du projet, ainsi que tout le carbone que les milieux naturels ne séquestreront pas en raison du développement du projet.